

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	29
présents par procuration	4
absent excusé	0

OBJET

Politique de la ville – Ateliers de sensibilisation « Seniors pour votre sécurité, ayez les bons réflexes » - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour l'année 2019

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dechez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassot, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Beas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guittoux à M. Naudet, M. Desrivères à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETARE : M. Pillet.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032818-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La ville de Soisy-sous-Montmorency a fait de l'amélioration de la sécurité des personnes vulnérables, un axe prioritaire de sa politique de sécurité et de prévention.

En 2018, une étude de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) met en évidence que le sentiment d'insécurité demeure extrêmement présent chez les seniors, bien plus que chez le reste de la population. Ainsi, 18% des seniors éprouvent de l'insécurité chez eux contre 16% pour les 30/49 ans.

En effet, le public seniors est bien souvent la proie privilégiée de personnes malveillantes. A titre d'exemple, un simple vol à la tire peut entraîner, chez ce public, une chute sévère aux conséquences graves, en raison de leur fragilité et de leur perte d'autonomie.

Dans ce contexte, la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite se saisir de cette problématique majeure en proposant des ateliers de sensibilisation à destination du public sénior accueilli dans les différentes structures municipales (centres sociaux, CCAS, service seniors...).

Ces ateliers sont organisés, à raison d'un atelier par semestre, par la Police municipale, en partenariat avec les deux Délégués à la Cohésion Police/population du commissariat d'agglomération d'Enghien/Deuil.

Les thèmes abordés seront les suivants : le vol au distributeur de billets, les faux policiers, les arnaques internet, les bonnes pratiques à adopter chez soi, les vols de véhicules, les pickpockets, le vol à l'arraché et les vols à la fausse qualité.

Le coût global de cette opération est évalué à 1 648 € avec une participation de la Ville à hauteur de 848 € (dont 248 € correspondant à la valorisation du personnel).

Afin de soutenir la réalisation de cette opération, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite une subvention à hauteur de 800 € auprès de la préfecture du Val d'Oise, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil municipal est donc invité à approuver les termes de la demande de subvention et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande.

A

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation « Séniors pour votre sécurité, ayez les bons réflexes »,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 18 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 21 mars 2019 ,

SUR le rapport de M. Pillet,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter, pour l'année 2019, une demande de subvention à hauteur de 800 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et à signer tout document relatif à la demande de financement sollicitée,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO 

Acte rendu exécutoire le

- 1 AVR. 2019